Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260223-D_2026_24-DE

N°2026-24 **23/02/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Culture
Service : Médiathèque
Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des bibliothécaires de France

Le Président de REDON Agglomération,

Fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique en 1969, l'ABF est la plus ancienne association de bibliothécaires en France. L'ABF est l'association de toutes les bibliothécaires professionnelles et bénévoles qui réfléchissent, débattent, se forment et promeuvent le rôle des bibliothèques dans la société.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°CC_2020_71 du 15 juillet 2020 portant élection du Président de REDON Agglomération ;

VU la délibération n°CC_2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président ;

CONSIDERANT l'importance de soutenir les associations professionnelles du milieu culturel ;

CONSIDERANT l'action de l'association en matière de formation professionnelle et de soutien à la profession ;

CONSIDERANT la possibilité pour les agents de participer gratuitement à des événements organisés par l'association, et ainsi de se former.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de renouveler son adhésion à l'Association des bibliothécaires de France**
- **d'inscrire budgétairement la somme de 200 euros pour régler les frais d'adhésion**

Jean-Francois MARY

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34